**No 8260**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**PROJET DE LOI**

**portant dérogation aux articles 55 et 56 du Code de la sécurité sociale en relation avec l'accord entre le Gouvernement, l'UEL et les organisations syndicales OGBL, LCGB et CGFP du 7 mars 2023**

**\*\*\***

**Résumé du projet de loi**

Le présent projet de loi transpose deux points de l’’accord entre le gouvernement, l’UEL et les organisations syndicales OGBL, LCGB et CGFP du 7 mars 2023, à l’issue de la réunion du Comité de coordination tripartite du 3 mars 2023.

Plus précisément, le projet de loi prévoit une dérogation aux articles 55 et 56 du Code de la sécurité sociale pour réduire le taux des cotisations dans la Mutualité des employeurs et permettre à l’État de compenser le déficit de la Mutualité des employeurs au-delà des seuils habituellement applicables. L’objectif de cette mesure est de compenser l’impact financier d’une troisième tranche indiciaire sur les entreprises.